

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 2 avril 2019 à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaients présents :**

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ- JOLY - LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-  
MM :ALBOUY-DIMILTA-ENJALBERT-FLEURY-MARIOJOULS-RAYNAUD-SERIEYS-

**Absents excusés et représentés :** MM BENAZECH – FABRE - PUECH.

**Secrétaire de séance :** Mme MARTY Marie-Christine.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Vote des taux d'imposition :**

Le produit des trois taxes nécessaires à l'équilibre du budget est de 449 716 €.  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux pour l'année 2019  
à savoir :

Taxe d'habitation	:	9,30 %
Taxe foncier bâti	:	13,40 %
Taxe foncier non bâti	:	84,62 %

**Budget Primitif 2019 :**

**1) Budget Général**

Il a été examiné article par article et le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet présenté par  
Monsieur le Maire.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 597 220 €.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont les suivantes :

APEL de Lafontasse	200,00 €
APEL des Vignals	200,00 €
Association Tennis	100,00 €
Chenil	1 640,00 €
Divers (provision pour subv. exceptionnelles)	1 895,00 €
MJC des Sauvages 1 <sup>er</sup> semestre 2019	535,00 €
MJC des Sauvages 2 <sup>ème</sup> semestre 2019	535,00 €
Racing Club Sauvageois	915,00 €
Sauvages Passion	300,00 €
ADMR	1 200,00 €
Anciens Combattants	80,00 €
Subvention aux particuliers pour destruction nids frelons asiat.	1 000,00 €
Sapeurs-pompiers de Lacrouzette	100,00 €
Association Prévention Routière	100,00 €
Association les Aînés d'Adélaïde	500,00 €
Burlats Patrimoine et Culture	500,00 €
Subvention exceptionnelle Orphérido	200,00 €

**Total des dépenses programmées de la section d'investissement :**

<b>Total des dépenses</b>	<b>988 099,00 €</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>833 352,00 €</b>
Remboursement d'emprunts	113 837,00 €
Immos incorporelles, subventions d'équipt versées.	14 000,00 €
Acquisition terrains, matériel	86 300,00 €

Travaux éclairage public	10 000,00 €
Aménagement espaces publics	10 000,00 €
Extension réseaux divers	10 000,00 €
Changement appareillage Eclairage Public	12 000,00 €
Aménagt salle polyvalente (étage ancien CAT)	32 715,00 €
Réfection toiture mairie	102 000,00 €
Requalification entrée village Burlats	370 000,00 €
Travaux de voirie 2018	10 500,00 €
Travaux de voirie 2019	60 000,00 €
Travaux aménagement points de collecte	2 000,00 €
Report investissement	154 747,00 €

### **Budget de l'eau et de l'assainissement**

Il a été voté à l'unanimité et peut se résumer ainsi :

La section d'exploitation s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 420 028 € et la section d'investissement est équilibrée à la somme de 236 640 €.

### **Tarifs de facturation eau et assainissement**

Après rappel de la décision d'accorder aux usagers la gratuité des 20 premiers mètres cube d'eau consommés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de facturation qui seront appliqués à compter de juillet 2019, à savoir :

. <u>Distribution de l'eau</u>	
Abonnement	14,60 €
Consommation	2,1040 €/m3
. <u>Collecte et traitement des eaux usées</u>	
	0,8018 €/m3

Il décide également de maintenir le prix du m<sup>3</sup> d'eau facturé par la Régie à la Commune pour l'arrosage (terrain de sports, espaces verts ...) et exceptionnellement aux abonnés en cas de fuite qui sera donc de 0,7131 € le m<sup>3</sup> à compter de juillet 2019.

### **Evaluation charges transférées, attribution de compensation**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par la Commune de Burlats pour un montant de 137 012 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 248 164 €.

### **Enveloppe Indemnitaire du personnel**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui se substituera à l'ensemble des primes versées antérieurement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

### **Convention de partenariat avec l'Association CONCORDIA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association CONCORDIA dans le cadre d'un chantier international effectué par des bénévoles français et étrangers pour la période du 5 au 26 juillet 2019.

Les 10 ou 12 bénévoles effectueront des travaux de rénovation de terrasses en pierres sèches au sein du village de Burlats pour une participation financière de 5 020 €.

### **Futur lotissement de Négret**

Considérant le projet d'aménagement de lotissement au lieu-dit « Négret » et suite au souhait de la Société OPROMOTION, représentée par Monsieur Matthias PETIOT, le Conseil Municipal, par 18 voix pour (Mme PETIOT ne prenant pas part au vote), accepte la rétrocession à titre gratuit des voies et réseaux du nouveau lotissement dont les conditions sont définies dans le projet de convention présenté.

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.